

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

Le vendredi 11 mars 2022 à 20 heures 37 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, M. Agnès, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin, Mme Kapusta, M. Le Guienne, Mme Chabrier, M. Chatin, M. Bosc, Mme Cedolin, Mme Labarre, M. Rémond, M. Doré, Mme Ziegler, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Boulin (pouvoir à M. Krauzé)

M. Potiron (pouvoir à M. Vereecke)

Mme Fernandes (pouvoir à M. Hautot)

Etaient absents excusés :

M. Lefevre, Mme Duperche.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 37 minutes.

Mme Nathalie CEDOLIN est élue secrétaire de séance.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité (21 voix pour dont 3 pouvoirs) le procès-verbal de la séance du **26 janvier 2022** sans modification.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 26 janvier 2022 en vertu de la délégation reçue par le Conseil Municipal par délibération du 17 juillet 2020.

FINANCES

1) Délégation de Service Public (DSP) de l'accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire - Avenant n°3 - Règlement intérieur et budget 2022.

Mme Marin, adjoint au Maire, expose :

Depuis le 1er janvier 2020, la gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs ainsi que le service de la restauration scolaire a été confiée à l'ILEP.

Pour contenir une augmentation du budget 2022 importante (+ 40 833 € sur la participation communale), la municipalité a proposé :

- la fermeture de la structure les deux premières semaines du mois d'août, la suppression du séjour sur le mois d'août et la fermeture la deuxième semaine des vacances de Noël (- 11 256 €).
- le passage du barème 2 au barème 1 de la CAF pour la facturation des familles à compter du 1er avril (+ 4 849 euros de recette).
- le passage à des repas 4 composantes tous les jours pour les maternels et du passage à 4 composantes 2 jours par semaine pour les primaires à compter du 1er avril (-788 €).
- la mise en place d'un supplément de 2 € pour l'accueil des enfants extérieurs (hors Novillers-les-cailloux).

L'ensemble de ces mesures conduit la collectivité à diminuer l'impact des nouvelles charges de **16 893 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** le budget prévisionnel des services de l'accueil péri et extrascolaire, du service de restauration scolaire pour l'année **2022**, d'un montant de **712 709,56 €**.
- **DIT** que la participation de la commune d'un montant de **366 730,99 €** sera inscrite au budget de l'exercice **2022** et que son règlement interviendra mensuellement soit **30560,92 €** par mois sur présentation de factures établies par le prestataire.
- **APPROUVE** le règlement intérieur 2022.
- **DIT** que les dépenses et recettes seront imputées au budget de la commune - Exercice **2022**.
- **APPROUVE** l'avenant n°3 au contrat de **Délégation de Service Public** de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant n°3.

TRAVAUX

2) Travaux d'éclairage public - programmation 2022 - Diverses rues

M. Agnès, adjoint au Maire, expose :

Au vu de la vétusté de son infrastructure d'éclairage public, la municipalité consciente de la nécessité de réaliser des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers, de réaliser des économies de fonctionnement et d'aboutir à un réseau performant, a commencé un projet de rénovation de ses installations.

Dans le cadre de la continuité de ce projet, il est proposé que la collectivité soit accompagnée par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'Eclairage Public - AERIEN - Diverses rues 2022.
- **DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.

- **INSCRIT** au Budget communal de l'année **2022**, les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux **33 325,21 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion **3 636,38 €**.
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%.
- **PREND ACTE** du versement du solde après achèvement des travaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

3) Demande de subvention travaux d'éclairage public - Programmation 2022 - diverses rues.

M. Agnès, adjoint au Maire, expose :

La commune accepte la programmation et la réalisation des travaux d'Eclairage Public aérien dans diverses rues pour l'année 2022 dont le coût total prévisionnel s'élève à la somme de **45 454,71 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour la rénovation de l'éclairage public communal auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et dont le coût est estimé à **16 200,06 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

4) Travaux rue du Placeau - Tranche 1 - Mise en souterrain - Basse Tension (BT) / réseau Eclairage Public (EP) et le Réseau télécom (RT) - Rue du Placeau et rue du 8 mai 1945.

M. Agnès, Maire Adjoint, expose :

Il est nécessaire de réaliser un aménagement de la rue du Placeau.

Ce projet a été découpé en trois tranches :

- Tranche n°1 Rue du Placeau de la place de la mairie à la rue du 8 mai 1945
- Tranche n°2 Rue du Placeau, rue du Bec au Vent, rue du Chemin du four à chaux et ruelle Bon
- Tranche n°3 Rue du Blanc-Mont jusqu'à la route départementale 1001

ENEDIS est intéressé sur le projet à participer au changement des réseaux vétustes, il indique être prêt à intervenir dès la fin du premier semestre de l'année.

Aussi, pour réaliser la Tranche n°1, le SE60 propose à la commune, un accompagnement dans la mise en souterrain de la basse tension du réseau d'éclairage public et du réseau Télécom.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à **14 1574,69 € TTC**.

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune s'élève à **126 519,01 €** (sans subvention) ou **79817,05 €** (avec subvention).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** la proposition financière du SE60 de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - Rue du Placeau et 8 mai 1945, de **PROGRAMMER** et de **RÉALISER** ces travaux.
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE60, les dépenses suivantes :
 - **70 968,64 €** concernant les travaux (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).
 - **8 848,41 €** relatives aux frais de gestion
- **PREND** Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **PREND** Acte du versement du solde après achèvement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5) Demande de subvention - travaux rue du Placeau – tranche 1 - Mise en Souterrain – Basse Tension (BT) / réseau Eclairage Public (EP) et le réseau RT- Rue du Placeau et rue du 8 mai 1945.

M. Agnès, adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de la Tranche n°1 relative à la mise en souterrain de la basse tension du réseau d'éclairage public et du réseau Télécom de la rue du Placeau de la place de la Mairie à la rue du 8 mai 1945, il est possible, afin de réaliser ces travaux, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à **110 605,23 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour la mise en souterrain de la basse tension du réseau d'éclairage public et du réseau télécom de la rue du Placeau de la place de la Mairie à la rue du 8 mai 1945 auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et dont le coût est estimé à **39 419,70 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

6) Travaux rue du Placeau - Tranche 2 - Mise en Souterrain - Basse Tension (BT) / réseau Eclairage Public (EP) et le réseau RT- Rue du Placeau - Chemin du Four à Chaux-Rue du Bec au Vent - Ruelle Bon.

M. Agnès, adjoint au Maire, expose :

Il est nécessaire de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - SOUTER - Rue du Placeau - Chemin du Four à Chaux - Rue du Bec au Vent - Ruelle Bon,

Le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 17 mars 2022 s'élève à la somme de **193 931,90 €** (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune s'élève à **182 692,93 €** (sans subvention) ou **148 092,67 €** (avec subvention).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - SOUTER - Rue du Placeau - Chemin du Four à Chaux - Rue du Bec au Vent - Ruelle Bon.
- **DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année **2022**, les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux **135 971,92 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion **12 120,75 €**.
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %.
- **PREND ACTE** du versement du solde après achèvement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) Demande de subvention - travaux rue du Placeau – tranche 2 - Mise en Souterrain – Basse Tension (BT) / réseau Eclairage Public (EP) et le réseau RT- Rue du Placeau-Chemin du Four à Chaux-Rue du Bec au Vent-Ruelle Bon.

M. Agnès, adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de la Tranche n°2 relative à la mise en souterrain de la basse tension du réseau d'éclairage public et du réseau télécom de la rue du Placeau, rue du Bec au Vent, rue du Chemin du four à chaux et ruelle Bon, il est possible, afin de réaliser ces travaux, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à la somme de **151 509,29 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour la mise en souterrain de la basse tension du réseau d'éclairage public et du réseau télécom de la rue du Placeau, rue du Bec au Vent, rue du Chemin du four à chaux et ruelle Bon auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et dont le coût est estimé à **53997,91€ HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

8) Demande de subvention pour l'acquisition d'une propriété Bâtie située au 6 rue Maurice Bled.

La commune a l'opportunité d'acquérir un ensemble foncier et immobilier situé au 6 rue Maurice Bled.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour l'acquisition d'un ensemble foncier et immobilier situé au 6 rue Maurice Bled auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes sur la base de l'estimation du service des domaines et plafonnée à **300 000 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

9) Subvention exceptionnelle en faveur du Comité International de la Croix Rouge en solidarité au peuple Ukrainien.

A la demande du groupe des élus « un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève », il est proposé l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération permettant d'octroyer une aide de 1000 € au Comité International de la Croix Rouge.

Après discussion, il est préférable de verser cette subvention au CCAS afin qu'il vienne en aide en matériel au peuple ukrainien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE de verser** une subvention de **1000 €** au CCAS en solidarité au peuple Ukrainien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h40**.

Fait à Sainte-Geneviève, le 15 mars 2022.

La Secrétaire,



Nathalie CEDOLIN

Le Maire,



Daniel VEREECKE